

# Institut Africain de Gouvernance (IAG) Assemblée Générale Ordinaire 2024

## Rapport du Conseil d'Administration

Mesdames et Messieurs les Membres de l'IAG,

Nous avons l'honneur de vous présenter ce jour, au nom du conseil d'administration et conformément aux dispositions légales, le rapport de gestion de notre association en soumettant aussi à votre approbation, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le présent rapport de gestion est structuré en trois (03) parties comme ci-après :

- Situation de l'association
- Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice
- Evolutions et perspectives

### 1. SITUATION DE L'ASSOCIATION

Elle sera abordée sous trois aspects que sont :

#### 1.1. L'effectif de l'association

Au terme du troisième exercice clos au 31 décembre 2023, notre association compte au total, 82 membres répartis comme suit :

Tableau par nature des membres		
Membres fondateurs	Membres ordinaires	Total
44 (un membre décédé) 43	39	82

Pays	Effectif
Bénin	19
Burkina Faso	17
Côte d'Ivoire	12
Cameroun	05
Mali	02
France	04
Sénégal	05
Togo	16
RDC	01
Guinée	01
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>

Ce chiffre se trouve malheureusement en dessous de nos ambitions de 200 membres à la fin de l'année 2023. Le travail d'enrôlement de nouveaux membres devra se poursuivre et s'accroître à tous les niveaux. C'est aussi l'occasion de rappeler à tous les membres, les directives du conseil d'administration qui invitent chaque membre à s'efforcer de faire adhérer deux nouveaux membres et ainsi de suite. De plus en plus, nous ferons aussi un tri encore plus serré des nouveaux membres à accueillir afin que la capacité de paiement de la cotisation et la démonstration au quotidien de l'engagement du nouveau membre envers l'association ne souffrent d'aucune objection.

## **1.2. Organes dirigeants**

Ils sont au nombre de trois :

### **a. Le Conseil d'Administration :**

Composé au départ de douze (12) administrateurs, le conseil a enregistré en cours d'année trois (02) démissions, à savoir Mme Myriam ADOTEVI, Mme Anzatta DEKI, auxquels il faut ajouter celui de Mr Julien GUTH en 2022. A la suite de la cooptation de Mme Josiane TCHOUGUI pour achever le mandat de Mme Anzatta DEKI, le Conseil est aujourd'hui composé de dix (10) administrateurs. Le conseil s'est réuni 4 fois dans l'année conformément à son calendrier de travail. Sa composition est équilibrée et respecte le genre, puisque 40 % des administrateurs sont des femmes. Le taux de participation des administrateurs aux réunions est de 72%. Les absences sont signalées à l'avance et excusées.

### **b. Le Bureau du Conseil :**

Il continue d'exercer ses prérogatives. Son effectif n'a pas changé. Il est composé de 5 administrateurs. Mme ADOTEVI, administrateur démissionnaire, fut remplacée par Mme TCHOUGUI au sein du bureau. Il s'est réuni tout au long de l'année 2023, conformément à son calendrier de travail. Il a étudié et a donné son avis sur divers sujets d'importance à soumettre à la ratification du conseil d'administration.

### **c. Le Délégué Général :**

Il a exercé ses fonctions en s'efforçant de mettre en œuvre les décisions et les orientations données par le conseil d'administration. Il supervise et administre les autres organes de gestion placés sous son autorité. Il a participé à toutes les réunions du bureau du conseil et à celles du conseil d'administration. Il est aussi membre des commissions « admission et développement de l'effectif et expansion géographique ». Il assure par ailleurs, la parution régulière de notre Newsletter. Il veille à l'exécution du programme de formation en s'assurant de la qualité des intervenants et de la mise à disposition des membres des supports pédagogiques. Son engagement vis-à-vis de l'IAG reste fort et sa collaboration est de bonne

facture avec toutes les entités de l'IAG qui devront faire l'objet d'un suivi plus rapproché voire plus incisif.

**d. Le Secrétaire Général :**

Il est le véritable support administratif de l'IAG. Il a participé à toutes les réunions du bureau du conseil, et à celles du conseil d'administration. Il a dressé tous les procès -verbaux approuvés par les administrateurs. Il travaille en étroite collaboration avec le Trésorier et le Délégué Général. Il est membre statutaire des commissions juridique et admission dont il est le président. Il intervient aussi dans la commission développement de l'effectif et expansion géographique. En cours d'année 2023, le Secrétaire Général a introduit sa démission et M. Honoré SESSINO assure son intérim depuis le mois de février 2024.

**e. Le Trésorier :**

Il a la haute main sur nos finances et s'assure que les cotisations soient payées à bonne date. Il veille sur les dépenses et les paye sur bonne preuve et justificatifs. Il s'assure que les procédures édictées en la matière soient respectées. Il établit les états financiers en collaboration avec le comptable.

**A côté des organes dirigeants, on citera diverses commissions qui travaillent à l'atteinte des objectifs de l'association telles que :**

**f. Commission Formation :**

Elle chargée de la formation et de l'information des membres de l'association. Elle a organisé tous les webinars prévus au programme. A ce stade, nous signalerons le faible taux de participation des membres à ces formations qui se situe autour de 28%. Il est important que ce taux s'améliore d'autant plus que le programme des formations est annoncé dès le début de chaque année et des messages de rappel diffusés une dizaine de jours avant la session.

**g. Commission Développement de l'effectif et Expansion Géographique :**

Son action fut erratique. Elle a de la peine à véritablement impacté les actions de l'IAG. Certes, elle a pris l'initiative de faire connaître notre existence à toutes les organisations professionnelles, patronales et chambres de commerce de la sous - région mais elle devra renforcer son action afin que le rayonnement géographique de l'IAG soit effectif.

**h. Commission d'Admission :** chargée de l'appréciation des candidatures des futurs membres en émettant un avis favorable ou défavorable selon les cas. Elle a travaillé sur la refonte de la procédure en introduisant des documents importants comme la lettre de parrainage et l'engagement écrit et signé de tout nouveau membre de respecter le code d'éthique et de déontologie de l'IAG.

- i. **Commission Juridique** : chargée d'étudier et de donner son avis sur les documents produits par l'association afin de la protéger contre les aléas d'ordre judiciaire. Elle a la charge de la rédaction d'un cahier sur la responsabilité civile et pénale de l'administrateur de société. Nous sommes en attente de leur rendu.

### **1.3. Etat d'avancement des projets de l'association**

Notre projet phare de rédaction du livre de référence de notre association est enfin achevé. C'est avec plaisir que nous vous annonçons la parution de ce livre édité par « Graines de Pensées ». Chaque membre obtiendra gratuitement un exemplaire. Notre livre sera disponible dans les librairies de la sous – région et son prix de vente est de FCFA 20 000.

Par ailleurs, nous pensons pouvoir confier aussi à notre éditeur au cours de cette année 2024, au moins trois cahiers en cours de finalisation.

Malgré les efforts déployés, nous n'avons pas pu atteindre notre objectif de créer une antenne locale de l'IAG dans un des pays de l'UEMOA au cours de l'année 2023. Nous continuons d'œuvrer dans ce sens.

### **1.4. Situation Financière**

Au vu du rapport du Commissaires aux comptes, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'IAG pour l'exercice 2023 comme suit :

- Total Cotisations dues : FCFA 19 114 760
- Solde Compte Banque : FCFA 34 085 566
- Total bilan : CFA 53 200 326
- Total Cotisations encaissées : FCFA 19 718 172
- Total des Charges : FCFA 15 751 754
- Solde net (excédentaire) : FCFA 3 966 418.

Voir sur la page suivante le tableau des états financiers

### 1.4.1 Bilan exercice clos au 31 décembre 2023

ACTIF	MONTANT (CFA)		PASSIF	MONTANT (CFA)	
	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Immobilisations			Fonds propres	47,600,976	21,032,954
Stocks					
Adhérents, clients-usagers et autres débiteurs	19,114,760	11,099,472	Résultat de l'exercice (en + ou en -)	3,966,418	13,764,831
Caisse			Autres fonds propres		
Banque	34,085,566	30,119,148	Fournisseurs et autres créditeurs	1,632,932	6,420,835
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>53,200,326</b>	<b>41,218,620</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>53,200,326</b>	<b>41,218,620</b>

Nous clôturons l'exercice avec total bilan de CFA 53 200 326 contre CFA 41 218 620 en 2022, soit une progression de 29%. Les actifs étant formés essentiellement par les cotisations des membres.

### 1.4.2 Compte d'exploitation exercice clos au 31 décembre 2023

PRODUITS	MONTANT (CFA)		CHARGES	MONTANT (CFA)	
	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Cotisations encaissées	19,718,172	21,600,000	Charges payées	15 751 754	7,835,169
Autres produits sur activités	0	0	Solde : Excédent (+) / Insuffisance (-) de recettes	3 966 418	13,764,831
<b>Total Produits</b>	<b>19,718,172</b>	<b>21,600,000</b>	<b>Total Charges</b>	<b>19,718,172</b>	<b>21,600,000</b>

Nous avons encaissé moins de cotisations en 2023, par rapport à l'exercice 2022. Ce qui se traduit par un recul des produits de l'ordre de 9%.

Les charges ont progressé de +101%, soit FCFA 15 751 754 en 2023 contre CFA 7 835 169 en 2022. Ce bond s'explique notamment par les frais de formations (FCFA 1 639 935), les Honoraires (FCFA 10 000 000), et les avances sur frais d'édition du livre (FCFA 3 785 354). Ce sont donc des charges qui n'étaient pas autant élevées ou qui n'étaient pas causées en 2022, mais qui sont nécessaires au rayonnement de notre Association.

Cependant l'année 2023 fut une meilleure année comparée à 2022, ne serait-ce que sur le plan de l'effectif. Nous avons enregistré 18 nouveaux membres contre seulement huit (8) l'année dernière. Les cotisations ont connu un important retard aussi bien de la part des membres fondateurs que des membres ordinaires. Cette situation devra être corrigée en 2024. Non seulement nous relancerons nos membres mais procéderons aussi à des radiations pour non-paiement. Nous nous devons de nous rendre à l'évidence que sans ressources, notre association ne peut fonctionner.

## **2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE**

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

## **3. EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES**

Après une existence de 3 ans, nous nous rendons à l'évidence que la sélection de nos futurs membres est capitale. Nous serons amenés à radier une vingtaine de membres pour défaut de paiement de la cotisation sur deux années successives.

Nous appliquerons désormais les dispositions de notre règlement intérieur qui disposent qu'après six mois de retard de paiement de la cotisation, le membre concerné devra être radié. De la sorte, les membres réellement engagés et convaincus des idéaux que nous portons, continueront de travailler pour IAG. Pour la sérénité de notre fonctionnement, le recouvrement des cotisations ne devrait pas être au centre de nos activités. Au contraire, les formidables ressources dont nous disposons à l'IAG devraient être mobilisées pour produire des documents sur le leadership, la gouvernance de nos entreprises et sur les axes de développement de notre continent.

Dans cet esprit, nous annonçons l'arrivée de notre premier livre. Il sera mis à la disposition de nos membres et servira certainement de vitrine et d'outil de promotion de notre association.

Toujours dans la même optique, nous annonçons l'ouverture du chantier de la production de notre deuxième ouvrage dont le titre est déjà arrêté. Nous invitons toutes les bonnes volontés à se manifester pour grossir le rang des co-auteurs de ce livre.

Dans un proche avenir, l'IAG s'efforcera aussi d'assurer des formations auprès des entreprises de la sous-région.

Nous restons convaincus de l'avenir radieux de IAG dès lors que nous nous mobilisons tous dès à présent pour bâtir notre association.

Mesdames et Messieurs les Membres de l'IAG, telle est en substance l'étendu de nos activités au cours de l'exercice 2023, que nous soumettons à votre appréciation.